

BGer 9C_723/2017 vom 29. November 2017

Bundesgericht, 2017-11-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_9C_723_2017

FR: TF 9C_723/2017 du 29 novembre 2017

IT: TF 9C_723/2017 del 29 novembre 2017

Erwägungen

E. 1

La cause est radiée du rôle par suite de retrait du recours.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais judiciaires.

E. 3

La présente ordonnance est communiquée aux parties, au Tribunal cantonal du canton de Vaud, Cour des assurances sociales, et à l'Office fédéral des assurances sociales.

Lucerne, le 29 novembre 2017

Au nom de la IIe Cour de droit social

du Tribunal fédéral suisse

La Juge unique : Moser-Szeless

Le Greffier : Berthoud

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.